

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00711

DISPOSITIF DE DONS EN NATURE – DÉPLOIEMENT DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQC, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230071110

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DISPOSITIF DE DONS EN NATURE – DEPLOIEMENT DU TRI DES DECHETS ALIMENTAIRES 2023

Les délibérations du 30 juin 2022 et du 2 février 2023 ont approuvé les modalités du tri à la source des déchets alimentaires afin de répondre à l'article 88 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et contribuer ainsi à l'objectif fixé par le Bureau Métropolitain du 30 septembre 2021 de réduction de l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés de 100 000 tonnes par an à l'horizon de 2030.

Il a été approuvé :

- pour les ménages en habitat collectif de fournir gratuitement un bio-seau ajouré pour permettre de faciliter le geste de tri pour la collecte séparée ;
- pour les ménages en habitat individuel de fournir gratuitement un bio-seau plein et un composteur ;
- pour les petits producteurs assimilés (production de déchets alimentaires inférieure à 5 tonnes par an) de fournir gratuitement un bio-seau plein pour accéder aux bornes de collecte pour ceux situés dans un secteur où la collecte des déchets alimentaires est organisée par Saint-Etienne Métropole ou un composteur pour les autres secteurs ;
- pour les établissements souhaitant sensibiliser au compostage, de fournir gratuitement un composteur pédagogique.

Au 30 septembre 2023, 660 composteurs ont été distribués par Saint-Etienne Métropole.

Le coût des équipements distribués est porté par la section d'investissement et s'élève à :

- 78 713,86 € de bio-seaux ajourés ;
- 5 447,52 € de bio-seaux assimilés ;
- 54 370,80 € de composteurs et bio-seaux.

Il convient de sortir de l'inventaire ces équipements et de constater comptablement ces dons sous forme de subventions en nature par une opération d'ordre patrimonial.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide de sortir de l'inventaire de Saint-Etienne Métropole l'ensemble de ces mobiliers par une recette de 138 532,18 € sur le budget déchets, au chapitre 041, imputation 2188, dont 84 161,38 € sur la destination 2014-131-DONDA et 54 370,80 € sur la destination 2014-446-DONDA ;**

- constate les subventions en nature par une dépense de 138 532,18 € sur le budget Déchet, au chapitre 041, imputation 204421, dont 84 161,38 € sur la destination 2014-131-DONDA et 54 370,80 € sur la destination 2014-446-DONDA.

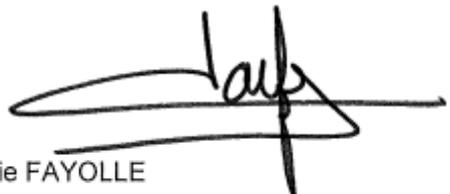
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE